



Allocution d'ouverture du Président de Région
Vendredi 10 novembre 2017 – Hémicycle de l'Hôtel de Région, Basse-terre
(Seul le prononcé fait foi)

Comité de Suivi des Fonds Européens, 8 au 10 Novembre 2017

Monsieur le préfet de région,

Mme la présidente du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Commission européenne,

- Mme Agnès LINDEMANS-MAE (chef de l'unité France),
- Mme Barbara LUECKE (chef de l'unité France),
- M. Pierre DIRLEWENGER de la DG-REGIO,
- M. Andréa MANCINI de la DG-EMPLOI,
- et M. Christophe CAZANAVE-PIN de la DG-AGRI

Mesdames et Messieurs les Représentants des ministères,

- M. Oudi SERVA, ministère des Outre-Mer, DGOM,
- Mme Stéphanie MARDEGAN du ministère Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, DGPE
- Mme Maya NAKACH du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, DGEFP
- M. Oudi SERVA, ministère des Outre-Mer, DGOM,
- M. Joseph MANSCOUR le député européen,

Monsieur le DRFIP,

Monsieur le recteur,

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je suis extrêmement heureux de vous accueillir à l'Hôtel de Région et je vous remercie ; votre présence ici, nous honore.

Notre réunion est importante ; institué par la réglementation européenne, le comité de suivi est une instance partenariale qui doit se réunir au moins une fois par an.

Ce comité veille à la qualité et à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes européens en Guadeloupe et assure le suivi de ceux-ci, en lien avec la Collectivité Régionale, autorité de gestion, et tous les partenaires du programme.



D'ailleurs, nos échanges ne se résument pas uniquement aux thématiques du comité de suivi ; c'est un moment important de la vie des programmes permettant aux membres de la Commission Européenne d'appréhender les réalités territoriales de ces derniers.

C'est donc le 4^e comité de suivi depuis que la Collectivité Régionale est autorité de gestion. La Région Guadeloupe accorde une grande importance à ces rencontres avec les autorités communautaires et les partenaires du programme ; la gestion efficace des fonds européens est une priorité forte de l'exécutif que je préside.

À cet effet, la réorganisation de l'organigramme des services de notre collectivité a mis en place une direction déléguée directement rattachée au DGS pour plus d'efficacité et qui reprend l'ensemble des fonctions de l'autorité de gestion, de l'instruction des dossiers jusqu'à leur paiement en passant par l'environnement de contrôle interne.

Avec l'Europe, comme cela a été annoncé lors de la 22^e conférence des présidents des RUP, il nous revient de travailler à un partenariat stratégique, **pragmatique**, qui doit s'inscrire dans un partage de responsabilité sur le long terme.

Le comité de suivi des fonds, est un des maillons techniques de ce partenariat car il permet d'échanger sur les sujets concrets associés à la gestion des fonds européens sur notre territoire archipélagique.

Nos échanges avec les représentants de la Commission ont démontré la forte implication des équipes régionales et la qualité du travail fourni.

Toutefois, la mise en place des dispositifs de gestion et de contrôle n'a pas encore permis de combler les délais d'adoption tardifs des textes.

Collectivement et à tous les niveaux, nous n'avons pas pu rattraper ce retard, d'autant que de nouvelles règles ont bouleversé l'organisation de nos collectivités et des phénomènes naturels extrêmes ont remis en cause certaines priorités affichées dans la programmation :

Nous pouvons pointer par exemple :

- de nombreux règlements et de guidances au niveau européen qu'il a fallu intégrer et appliquer, avec parfois des incompatibilités entre textes,
- la loi NOTRe et ses transferts de compétences, modifiant notablement le périmètre d'intervention de la Collectivité Régionale.
- L'instruction **individuelle** de milliers de dossiers de replantation cannière,
- une gestion non optimale de la transition entre les outils de la période 2007-2013 et ceux – non finalisés – de la période 2014-2020,
- les résultats des échéances politiques régionales puis nationales qui ont modifié la hiérarchie de certaines priorités
- les difficultés rencontrées par la majorité de collectivités locales à mobiliser les crédits initialement prévus sur les opérations inscrites dans la programmation,
- et enfin le passage récent des ouragans qui ont mis en lumière de forts besoins en rattrapage des équipements structurants.

Le contexte est en effet difficile et exige que nous soyons en mesure de prendre les bonnes orientations, dans des délais rapides, avec l'objectif de garantir la pleine utilisation des crédits européens dont dispose la Guadeloupe.



C'est à cette fin que la région Guadeloupe a fait la proposition aux collectivités qui ne peuvent bénéficier de ces fonds en raison de la dégradation de leur capacité financière, de porter à leur place la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, la région aidera les collectivités à réaliser la mise aux normes d'écoles, à refaire leur éclairage public selon des modalités de consommation économe, à construire des déchèteries, à reconstruire les réseaux d'eau potable.

Le passage de l'ouragan Maria a occasionné comme vous le savez des dégâts très importants, qui vont nécessiter tout comme pour Saint-Martin la création d'un axe au sein du programme régional FEDER-FSE, auquel seront affectés des crédits européens à la reconstruction.

Ces financements permettront de venir en aide aux secteurs économiques impactés, mais aussi aux collectivités qui ont dû faire face à des dépenses importantes pour remettre en état leurs réseaux routiers et leurs bâtiments publics. Il sera également question à travers cet axe de renforcer nos capacités de prévention pour réduire les effets des aléas naturels.

Pour 2018, le mot d'ordre doit être **SIMPLIFICATION** à tous les niveaux.

Tout d'abord, nos équipes travailleront dès le 1^{er} trimestre 2018 à la mise en place de coûts simplifiés, partout où cela est possible.

En parallèle, nous pousserons à l'affirmation de la portée juridique de l'arrêt du 15 décembre 2015 par la Cour européenne de justice européenne sur l'application sans réserve de l'article 349 du Traité Fondateur de l'Union Européenne doit orienter les mesures prises pour les RUP.

Notre situation justifie pleinement cette application adaptée, ajustée et y compris dérogatoire dans des cas bien précis, des politiques et actions de l'Union européenne. Nous souhaitons fermement un renforcement des dispositifs d'accompagnement européen sur la base de cet article 349 **dès à présent** et non simplement pour la prochaine période de programmation.

En tant que collectivité majeure, chef de file du développement économique, nous avons le devoir de réunir les conditions nécessaires à notre développement.

La France a fait le choix d'une concentration thématique par programme, ce manque de souplesse nous semble incompatible avec les besoins de notre Archipel dont le PIB moyen par habitant est inférieur de plus de 30% à la moyenne européenne.

Comment pouvons-nous accompagner ce développement sans une remise à niveau drastique de nos réseaux de distribution d'eau ?

Comment rendre plus résilient et durable, nos infrastructures énergétiques, nos réseaux de transport ou de communication ?

Nous tenons à mobiliser les crédits européens sur la mise en place d'un cadre favorable et organisé pour permettre véritablement de libérer le potentiel de notre économie.

De même, l'articulation entre les recommandations politiques faites aux Etats membres et la mise en œuvre de nos programmes restent à optimiser.

Pour exemple, la réalisation du plan de gestion des déchets non dangereux comme condition ex ante du financement des investissements dans le secteur des déchets est faite.



Pour autant, le dernier questionnaire envoyé par un cabinet travaillant pour la DG ENV fait craindre l'utilisation de ce plan comme levier dans un futur pré-contentieux à l'encontre de la France en introduisant des questionnements non prévus dans le plan d'actions.

C'est une approche qui nous fragilise !

Mais le début de l'année 2018 sera marqué par les travaux de révision des programmes. Il s'agira de mieux accompagner les grandes priorités du territoire telles que déclinées dans les schémas régionaux, à savoir le tourisme, la production et la distribution de l'eau, les infrastructures aéroportuaires, le parasismique. Ainsi, les crédits que nous ne parviendrons pas à mobiliser sur le grand projet d'unité de traitement de déchets devront être déployés vers d'autres axes du programme, suite à son abandon conformément à la volonté des acteurs compétents.

Je voudrais terminer et rappeler que l'objectif de la collectivité en matière de gestion de fonds européens se résume en 3 mots : **efficacité – réactivité – proximité** :

- **Efficacité** par la création de procédures claires et rigoureuses satisfaisant aux obligations de performance, de conformité et de sécurité imposées ;
- **Réactivité** par la mise en place d'une chaîne de traitement resserrée permettant d'apporter des réponses opérationnelles concrètes et rapides ;
- **Proximité** par la mise en œuvre d'une gouvernance au plus près des bénéficiaires.

Je vous remercie,